



Les facteurs **socio-économiques**

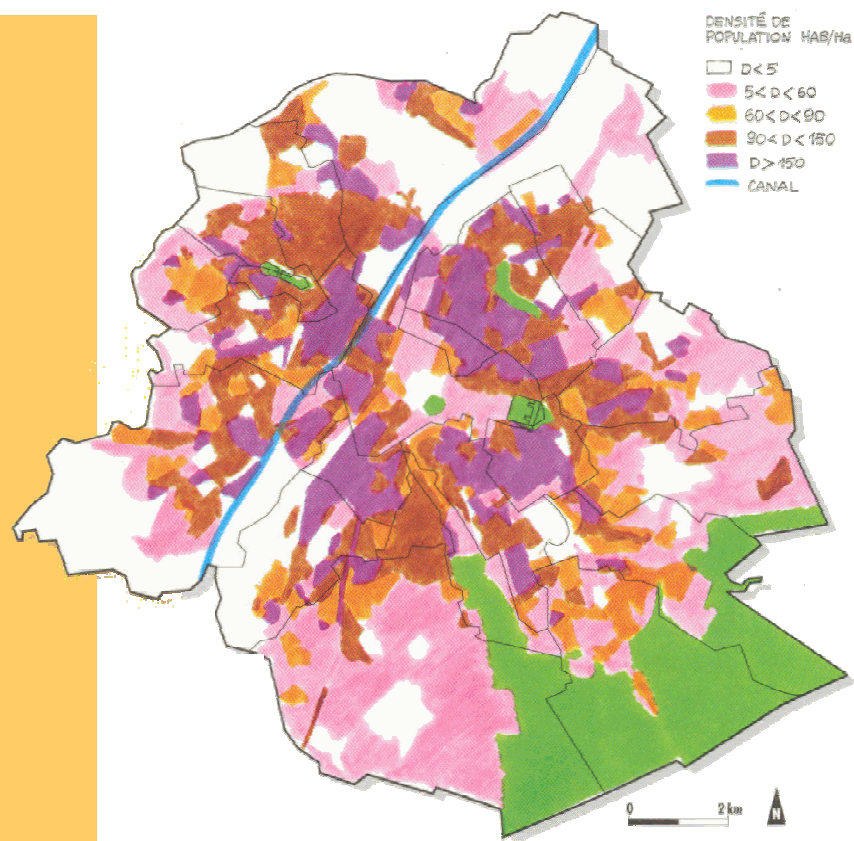
Plusieurs facteurs socio-économiques sont indissociables de la situation de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale. Les communes sont très variées quant aux caractéristiques de leur population, à son logement ou à ses revenus.

L'apport important de navetteurs en journée et le développement du secteur des services entraînent une utilisation accrue des infrastructures collectives. La Région est aussi marquée par la forte présence d'administrations et d'institutions parapubliques, ainsi que par la densité du trafic.



Les habitants et les entreprises représentent les principaux acteurs de la production des déchets. Leur mode de vie et leur

fonctionnement influencent la qualité de l'air, de l'eau, sur le bruit, les espaces verts et la biodiversité.



La pression réelle de la population sur la ville

Pour évaluer la pression exercée sur l'environnement urbain par la population, les données démographiques seules ne suffisent pas. Des données sociales, comme le nombre de personnes inactives et inoccupées à l'hectare, peuvent être des indicateurs importants pour estimer la pression réellement exercée sur les équipements public en journée.

En 1991, selon les données du recensement de l'Institut National des Statistiques (INS) sur une population totale de 954.013 habitants en Région de Bruxelles-Capitale, la population inactives s'élevait à 589.846 personnes, soit 62 %.

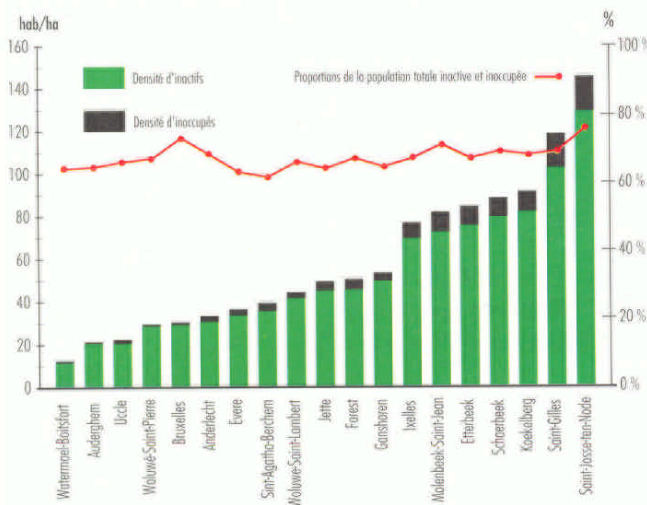


de la population régionale.ou 37 hab/ha, et la population inoccupée à 57.208 personnes, soit 6% du total ou 4hab/ha; on sait en outre que le deuxième chiffre a fort probablement augmenté depuis.

Leur répartition par commune est très disparate, comme le montre la figure ci-dessous

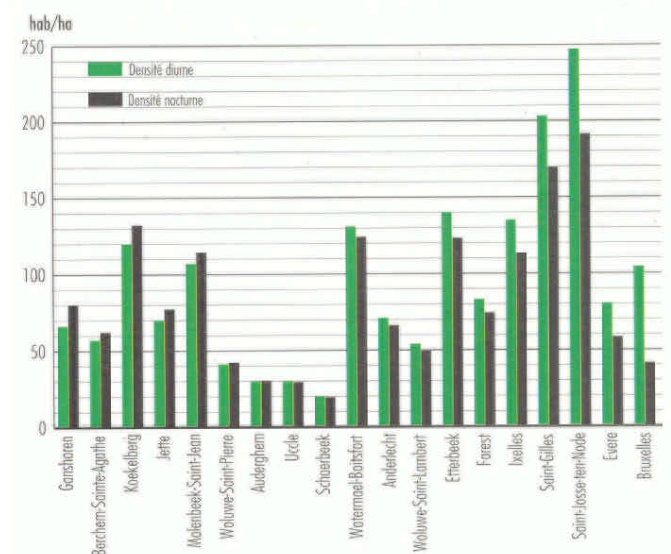
Si on couple cette information à la répartition des espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale, on constate que cette densité est très importante dans les communes pauvres en espaces verts publics et en revenus par habitant.

DENSITÉS DES POPULATIONS INACTIVES ET INOCCUPÉES RÉSIDENTES



De la même manière, le nombre réel de personnes qui bénéficient des équipements publics en journée, comme les égouts, les collectes d'immondices, les stationnements, les transports publics, etc., est largement plus important que celui des résidents. La Région de Bruxelles-Capitale se caractérise en effet par un taux important de navetteurs. Estimée à plus de 1.200.000 individus, la population diurne se répartit également de manière variable selon les communes : la population de Bruxelles-Ville augmente de plus du double, celle d'Evere d'un quart, alors que la population de Berchem-Saint-Agathe diminue d'un dixième, et celle de Ganshoren d'un cinquième.

DENSITÉ DE POPULATION (COMMUNES CLASSÉES PAR % D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION EN JOURNÉE)



La répartition des logements et des ménages

Les données relatives au logement apportent également un éclairage intéressant pour toute analyse environnementale, notamment en matière de gestion des déchets.

En 1991, la population de la Région de Bruxelles-Capitale se répartissait en 460.091 ménages privés et 555 ménages collectifs (internats, maisons de repos, prisons, couvents, etc.). 48,4% des ménages privés comptent une seule personne, 45,5% de 2 à 4 personnes et 6,1%, 5 personnes ou plus. La répartition suivant les communes est elle aussi très variable.

Cette population habite un nombre total de logements qui s'élève à 495.284 unités, dont la densité varie de 22 logements/ha pour Uccle à 91 logements/ha pour Saint-Gilles. La superficie moyenne de ces logements s'échelonne de 65 à 90m².

78% d'entre eux sont des appartements, avec une proportion de 90% à Saint-Gilles et de 53% à Watermael-Boitsfort. 59,2% d'entre eux sont occupés par des locataires.

L E X I Q U E

- ▶ **DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES:** Il s'agit des données relatives à la population, établies entre autres par le recensement effectué en 1991 en Région de Bruxelles-Capitale.
- ▶ **HA ET HA HABITÉS:** Un hectare et un hectare habité sont deux notions différentes. Le calcul de la densité de la population selon l'une ou l'autre de ces notions donne des résultats différents.
- ▶ **INACTIFS:** Les personnes inactives sont celles qui ne font pas ou plus partie de la population active. Il s'agit des jeunes en âge scolaire, des pensionnés, etc.
- ▶ **INOCCUPÉS :** Les personnes inoccupées font partie de la population active, mais sont sans travail au moment du recensement.
- ▶ **PENTAGONE :** Il s'agit du centre de Bruxelles.
- ▶ **PREMIÈRE COURONNE:** Il s'agit des communes situées directement autour du Pentagone, et entourées des grands boulevards.
- ▶ **DEUXIÈME COURONNE :** Il s'agit des communes situées au-delà de la première ceinture, et entourées par les grands axes routiers et autoroutiers.
- ▶ **PÉRIPHÉRIE:** Il s'agit des communes limitrophes à la Région.
- ▶ **SECTEUR STATISTIQUE:** Découpage de la commune en petites unités selon des caractéristiques sociales, économiques et/ou urbanistiques.
- ▶ **TRAVAILLEURS "INTELLECTUELS" :** Travailleurs assimilés au régime social des employés.
- ▶ **TRAVAILLEURS "MANUELS" :** Travailleurs assimilés au régime social des ouvriers.

De manière globale, la proportion de maisons uni familiales s'élève à 21% des logements, et sa densité à l'hectare varie de commune à commune.

43% des ménages bruxellois, dont la plupart habitent le centre-ville et la première couronne, ne possèdent pas de voiture privée, alors que ces ménages subissent la majorité des nuisances dues au trafic routier: embouteillages, pollution de l'air, etc. La répartition par commune des ménages propriétaires de voiture(s) est en étroite corrélation avec celle des revenus.

Evaluer le rôle des entreprises

Les entreprises exercent aussi un rôle sur la qualité de l'environnement, notamment en matière de pollution atmosphérique, de consommation d'eau et d'énergie, et de production de déchets. Cependant, il apparaît primordial de savoir ce que recouvre précisément le terme « entreprise », principalement en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, qui a connu ces dernières décennies le déclin du secteur industriel au profit du secteur des services.

En effet, les secteurs d'activité qui servent d'indicateurs statistiques en matière d'économie au niveau européen appartiennent surtout aux secteurs primaire et secondaire. Or bien d'autres entreprises du secteur tertiaire - commerces, administrations, bureaux d'experts, etc. - exercent aussi une pression sur l'environnement.

Les sept secteurs d'activité qui comptent le plus gros pourcentage d'entreprises en Région de Bruxelles-Capitale font partie du secteur des services. Il s'agit des « activités de services » fournis principalement aux entreprises (c'est-à-dire, activités juridiques, comptables,

audit, études de marché, publicité, bureaux d'architecte, intérim, chasseurs de tête, entreprises de nettoyage, secrétariat, traduction, entreprises de photographie), des commerces de détail, des commerces de gros, des hôtels et restaurants, des activités immobilières, des hôpitaux, médecins et assimilés, actions sociales sans hébergement et des activités associatives (syndicats, organisations professionnelles, patronales, religieuses, politiques et associatives).

Parmi les entreprises qui occupent le plus de travailleurs « intellectuels » en Région de Bruxelles-Capitale, on retrouve, outre la plupart des secteurs déjà cités, les administrations publiques, l'éducation, et l'intermédiation financière (banques, sociétés de crédits).

D'autre part, les travailleurs « manuels » se retrouvent principalement dans les entreprises du secteur tertiaire déjà citées (activités de services aux entreprises, hôtels, hôpitaux, etc.).

Les entreprises bruxelloises font aussi l'objet d'une catégorisation par « installations classées » qui répertorie les types de machines, d'entreprises ou d'infrastructures à l'origine de nuisances. Ce classement est une liste légale. Un permis d'environnement, nommé « permis d'exploiter » dans le passé, est accordé soit par les communes, soit par l'IBGE lorsqu'il s'agit de nuisances importantes.

Les entreprises bruxelloises font encore l'objet d'un classement européen, dans le cadre du réseau Corinair (voir chapitre sur l'air), lié à la pollution atmosphérique qu'elles génèrent.

Enfin, la Conférence sur la Mer du Nord classe les établissements selon les milieux dans lesquels ils polluent et les pollutions diffuses relatives aux polluants prioritaires de l'air, de l'eau et des déchets.

Le secteur des transports a également une influence prépondérante sur l'environnement bruxellois. La lecture des chapitres concernant la pollution atmosphérique et le bruit montre à suffisance combien le trafic, particulièrement routier et aérien, occasionne de nuisances, entraînant parfois le dépassement de seuils-limites fixés par les réglementations. Il faut savoir en outre qu'en hiver, le trafic réclame parfois le recours à des quantités considérables de sels d'épandage, dont les effets nocifs atteignent la végétation et la structure du sol.

Les déplacements à Bruxelles

En Région de Bruxelles-Capitale, les déplacements réguliers entre le domicile et le travail et entre le domicile et l'école représentent 52% du trafic routier en journée et 83% aux heures de pointe. Pourtant, plus de 60% des habitants doivent accomplir moins de 5 km pour se rendre à leur lieu de travail, moins de 10% doivent effectuer plus de 10 km, et l'école est distante de moins de 5 km pour 70% des élèves.

5% des kilomètres parcourus dans la Région le sont à pied. Les 95 autres sont mécanisés: 68% en voiture, 31% en transports en commun et 1% en « deux roues » (vélos et vélomoteurs).

Les transports en commun sont principalement utilisés vers le centre et la petite ceinture. Les navetteurs qui recourent aux services de la SNCB habitent en général à une distance de 30 km ou plus de Bruxelles.

Les transports de marchandises s'effectuent principalement par route (85,8% des marchandises chargées et 74,7% déchargées). Respectivement 6,5% et 6,8% des marchandises sont chargées et déchargées par voie ferroviaire, 7,7% et 18,5% par voie fluviale.

Les fonctions des rues et des routes

Les artères principales de circulation présentent une saturation évidente, et la densité de la circulation sur les voies rapides bruxelloises a crû de 14,7% entre 1990 et 1995.

La Région compte environ 2.000 km de voiries, qui couvrent 15% de la superficie totale. Les parkings et les infrastructures des transports en commun augmentent cette proportion à 21%. Dans le but d'améliorer la qualité de la vie dans les zones résidentielles et de faciliter l'accès à la ville, le Plan Régional de Développement (PRD) a entre autres établi une classification du réseau routier selon des fonctions spécifiques.

A terme, 78% des routes devraient constituer le réseau des « voiries de quartier ». Il s'agit des rues locales, où la fonction résidentielle prime sur la fonction circulaire. La vitesse maximale permise y est de 30 km/h.

13% des routes constitueront le « réseau interquartiers », où la fonction résidentielle prime aussi sur la fonction circulaire, et où la vitesse est limitée à 50 km/h.

Enfin, les 9% restants se répartiront entre routes principales, voies métropolitaines et autoroutes, où la fonction circulaire équivaut ou prime sur la fonction résidentielle.

Les PCD (Plans Communaux de Développement) permettront l'application progressive de ces principes, une des conditions pour que Bruxelles et son environnement restent agréables à vivre.

ESTIMER ADÉQUATEMENT

LA DENSITÉ DE LA POPULATION

La densité régionale globale s'élève à 59,2 habitants/hectare, alors qu'en Belgique, la densité de population s'élève à 3,1 habitants/hectare. Cependant, dans le cadre de la gestion pratique de la ville, les données de population prennent tout leur sens rapportées à des superficies habitées; En effet, de grandes parties du tissu urbain sont très peu habitées, comme les espaces verts publics, la forêt de Soignes, les reliques agricoles et les friches, les parties du sillon industriel, les grandes zones de bureaux, les grands propriétés ou encore des gares de chemin de fer.

Dès lors, si l'on ne tient pas compte des secteurs statistiques où la densité de population n'excède pas cinq habitants à l'hectare, la densité bruxelloise s'élève à 90,5 habitants/hectare habité

19 COMMUNES VARIÉES

La population bruxelloise, en régression constante depuis 1980 (1.008.715 habitants) se stabilise aujourd'hui aux environs de 950.000 habitants.

A part Koekelberg et Woluwé-Saint-Lambert, la plupart des communes voient leur densité augmenter légèrement.

Par rapport à la moyenne belge, la Région de Bruxelles-Capitale compte plus d'enfants de moins de 5 ans, plus de personnes de plus de 75 ans et plus de personnes de 20 à 35 ans. La structure des âges de la population varie de commune à commune. En effet, certaines communes, comme Saint-Josse, Saint-Gilles, Schaerbeek ou encore Molenbeek-Saint-Jean présentent globalement une population plutôt jeune, alors que d'autres, comme

Ganshoren ou Jette, comptent une population plus âgée.

En matière de revenus bruts, la moyenne bruxelloise s'élève à 852.900 fb/an/ménage pour 1994. Elle est devenue inférieure à la moyenne belge (861.200 fb/an en 1994). Les données concernant les revenus bruts des Bruxellois montrent aussi d'importantes disparités. A Saint-Josse par exemple, le revenu moyen par déclaration s'élevait à 643.300 francs en 1994, pour 1.133.200 francs à Woluwé-Saint-Pierre.

